



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 66610

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les observations de la Cour des comptes relatives au système de régulation du médicament. Dans son rapport 2001 sur la sécurité sociale, la Cour des comptes note que le système de régulation du médicament souffre de deux handicaps majeurs : d'une part, la prédominance de l'industrie dans la diffusion de l'information sur les produits pharmaceutiques et sur leurs usages, et, d'autre part, l'absence de réévaluation fréquente des médicaments remboursés. En conséquence, il lui demande de lui préciser les suites que le Gouvernement envisage de donner aux observations de la Cour des comptes relatives au système de régulation du médicament.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66610

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5545